

c'est sûrement la nécessité où s'est trouvée l'ONU de mendier auprès des divers pays afin de poursuivre ses opérations du maintien de la paix à Chypre et dans d'autres parties du monde.

Septièmement, des garanties devraient être données pour prévenir un abus de pouvoir de la part de l'ONU renforcée, et l'attribution sans équivoque, aux États membres et à leurs peuples, de tous les pouvoirs non accordés aux Nations Unies aux termes de la charte révisée. Les honorables députés qui sont versés en droit constitutionnel peuvent imaginer que le délégué canadien et les délégués américains à cette réunion se sont occupés de cette proposition un peu plus longuement que les délégués d'autres pays du monde pour qui les questions de droit constitutionnel ne signifient pas grand-chose.

Enfin, il faudrait que tous les peuples puissent être admis à l'ONU. Le désarmement ne sera possible que si tous les peuples sont assujettis à un régime obligatoire.

Telles sont les recommandations adoptées à l'unanimité par la conférence à laquelle j'ai eu le privilège d'assister. C'était une conférence portant sur le sujet de l'Organisation des Nations Unies telle que nous l'entrevoions pour 1975. Je terminerai en disant que j'appuie ces propositions. J'en suis convaincu, elles sont valides, et j'espère que le ministre, en pensant aux mesures à prendre pour assurer la paix, ne les perdra pas de vue.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, notre débat a été utile et a porté sur de nombreux points, mais je dois sans doute au comité de parler d'un sujet qui a été soulevé relativement à la situation actuelle. C'est le porte-parole officiel de l'opposition conservatrice à la Chambre qui en a parlé. Comme la question est d'actualité, je vais l'aborder maintenant. Je parlerai d'autres questions au fur et à mesure qu'elles viendront sur le tapis pendant l'étude de mes prévisions budgétaires.

Je dois dire que, vu l'appui presque irrésistible que de nombreux pays du monde ont accordé à la position prise par le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni à l'égard des actes du gouvernement illégal de la Rhodésie du Sud, j'ai été un peu étonné de la position qu'a adoptée l'honorable député d'Oxford. Parlait-il au nom de son parti? Cela n'est pas clair. De toute façon, il en a été le premier membre à prendre la parole à ce sujet. Aussi, vu l'importance de la question ainsi que le défi qu'il a lancé au gouvernement, tant au sujet de ce qui l'autorisait à agir ainsi, que de ses critiques implicites quant aux raisons de cette politique, dois-je y donner une réponse par égard pour le comité.

Sa déclaration d'aujourd'hui a rapport à une situation assez regrettable qui existe en Rhodésie du Sud depuis plus de trois ou quatre ans, pendant lesquels le Parlement et le gouvernement de ce pays du Commonwealth ont adopté un certain nombre de lois prévoyant la détention des adversaires politiques du régime, contrairement à ce que nous, des pays du Commonwealth, considérons comme le règne du droit.

En vertu de ces mesures, des partis nationalistes ont été proscrits et certains chefs politiques africains et européens ont été détenus ou mis en résidence surveillée sans procès et sans pouvoir se faire entendre. Il y a une forme générale de discrimination raciale, qui n'est pas de la même nature que l'apartheid, mais qui, à cause de la présente évolution de l'opinion mondiale sur le rôle de l'être humain dans la société, ne peut pas être tolérée.

● (9.10 p.m.)

Une de ces formes de discrimination raciale est le droit de suffrage qui, par suite de raisons financières et d'autres restrictions, permet à la petite minorité d'Européens de détenir la majorité dans le corps législatif de la Rhodésie. D'autres mesures législatives attribuent une bonne partie des meilleures terres arables de la Rhodésie aux colons blancs. C'est une forme de discrimination qui, à la lumière des connaissances acquises au sujet de la personnalité humaine, ne peut être acceptée et ne l'est pas, je crois, par la plupart des Canadiens. Et la grande majorité des membres de cette Chambre ou la grande majorité des peuples du Commonwealth ne peuvent le considérer avec indulgence.

Depuis novembre dernier, depuis la déclaration unilatérale d'indépendance, le régime de M. Smith a imposé à la presse et à la radio une censure qui isole à peu près les habitants de la Rhodésie du sud et qui permet au régime de donner des événements une version qui ne peut être contredite.

Ce n'est pas comme si le gouvernement du Canada avait agi sans examiner soigneusement les faits et sans prévoir cette décision. On pourra noter, d'après le compte rendu des débats de la Chambre, que longtemps avant le moindre signe d'une déclaration unilatérale d'indépendance, le premier ministre et moi-même avions indiqué quelle serait notre attitude en pareil cas.

À la conférence des premiers ministres qui a eu lieu à Londres en juin dernier, les premiers ministres du Commonwealth ont, sans exception, fait part de leur opposition à l'imminente déclaration unilatérale d'indépendance. Je puis dire qu'il y a bien au-delà de deux ans, j'ai accueilli moi-même dans mon